Compte rendu de la séance du 14 novembre 2018

Date de la convocation: 08/11/2018

L'an deux mille dix-huit et le quatorze novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MICHEL à 20 heures

Présents : Alain MICHEL, Jérémi BARANOWSKI, Laëtitia COLLET, Adèle KUENTZ, Gisèle MAUREL, Christine MARCELLIN

Représentés: Thomas MINI par Gisèle MAUREL

Excusés:

Absents: Emile BADIH, Denis PICHON

Secrétaire de séance: Laëtitia COLLET

Ordre du jour:

-Avis sur le passage du rallye monte-carlo suite aux éléments de réponse de l'organisateur
-Bon de Noel enfants-collégiens-personnes âgées
-Fête de fin d'année du Foyer Rural à la maison commune
-Remboursement à une élue de factures de matériels d' instrumentation des maisons paille
-Cadeau à un élu pour la naissance de son enfant
-Avenant à la convention d'utilisation de la salle de la mairie par l'assistante sociale du conseil départemental
-Approbation des devis complémentaires du chantier des 3 maisons paille
-Indemnités annuelles à la trésorière
-Renouvellement du contrat d'assistance juridique
-Choix des locataires pour les logements vacants
-Projet d'un nouveau captage d'eau potable pour le village
-DETR 2019

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de M Alain MICHEL, Maire.
M le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente.
Les conseillers municipaux demandent à M le Maire de corriger une erreur concernant les attributaires de l'extension de la coupe affouagère, extension réservée uniquement à des personnes n'ayant pas eu de lot sur la coupe du départ. Une délibération rectificative sera prise et les affouagistes inscrits à tord avertis.
Une rectification est à apporter aussi sur le point concernant l'eau des jardins à la maison des Moulins : actuellement ce branchement est en cours de réflexion pour étudier sa possibilité ou non de le faire et non en cours de réalisation.
Une fois c'est 2 modifications apportées, M le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte rendu de la séance précédente.
Le conseil municipal approuve à 5 voix pour et 2 abstentions le compte rendu ainsi modifié sur ces 2 points.

1-Délibération rectificative de la délibération n° D 2018-61 concernant l'extension de la coupe affouagère

Plusieurs conseillers municipaux informent M le Maire qu'il y a eu erreur dans la rédaction de la délibération D 2018-061 concernant les attributaires de l'extension de la coupe affouagère et dans la rédaction du compte rendu du conseil municipal de la séance dernière, et lui rappellent qu'il avait été décidé que seuls pouvaient bénéficier d 'un lot sur l'extension de la coupe affouagère de nouveaux affouagistes non inscrits sur la coupe du départ contrairement à ce qui a été noté sur cette délibération.
La délibération est donc modifiée comme suit :
- l'obtention d'un lot sur l'extension de la coupe affouagère du haut est possible uniquement pour les habitants non-inscrits à la coupe affouagère du départ
-les personnes inscrites à tort seront averties directement par M le Maire et devront arrêter l'exploitation du lot ou demi lot obtenu à tort
-rectification sera apportée aussi au compte rendu de la séance précédente

2-Avis sur le passage du rallye Monte Carlo sur la commune de Piégut, le vendredi 25/01/2019 matin et après-midi

M le Maire informe le conseil municipal que suite à l'avis défavorable donné lors de la séance précédente du conseil municipal sur le passage du rallye Monte Carlo sur la commune en janvier prochain, les organisateurs du rallye, et les services de la Préfecture l'ont contacté à plusieurs reprises par mail et par téléphone pour comprendre la raison de cet avis défavorable.
Les problèmes de sécurité avant pendant et après le rallye, les désagréments liés aux poubelles laissées sur place, sont des arguments qui ont joué dans l'émission de cet avis défavorable.

M le Maire donne la parole à M Jean-Pierre Ayasse, impliqué dans l'organisation de ce rallye, venu apporté des informations sur le déroulement de ce rallye.
Il précise que :
-le déroulement de ce rallye a beaucoup évolué depuis les 2 dernières passages à Piégut il y a plus de 10 ans
-lors de la journée de reconnaissance, les concurrents sont limités à 3 passage à 30kms heure dans le village et à respecter le code de la route sur la route départementale et dans le village
-la sécurité sera assurée le jour du rallye en plusieurs point par l'organisation du rallye par plus de cent personnes
-plusieurs zones dangereuses seront interdites au public
-le ramassage des poubelles est organisé suite au rallye par l'organisation du monte carlo
-d'après diverses études, le passage du rallye monte carlo a un impact carbone moins important que le passage du tour de France
-des arbres sont replantés sur le passage du rallye après celui-ci sur demande
-des macarons permettant la circulation jusqu'à 2 heures avant le passage du matin seront disponibles pour les habitants

Ouïe ces informations, M le Maire met au voix à nouveau l'avis sur le passage du rallye monte carlo le vendredi 25/01/2019 sur la commune de Piégut.
Le conseil municipal décide à 2 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, d'émettre un avis favorable au passage du rallye Monte Carlo sur la commune de Piégut , la voix du maire étant prépondérante en cas d'égalité de vote pour et contre.
M le Maire ayant décidé de suivre l'avis de son conseil à ce sujet , il donnera un avis favorable au passage de ce rallye sur sa commune en janvier 2019à la Préfecture.

3-Montant alloué par enfant pour les cadeaux de Noël (D_2018_078)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années déjà la commune de Piégut offre à chaque enfant, de sa naissance à son entrée au collège, un bon d'achat à retirer dans un magasin de Gap (à choisir parmi une liste) à l'occasion de Noël.
Pour Noël 2017 , le montant de ce bon était de 40 €euros.
M Le Maire demande à voter le renouvellement des bons d'achat pour Noël et de fixer un montant.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représenté, de renouveler ce système de bons d'achat pour les enfants de Piégut de leur naissance à leur rentrée au collège pour Noël 2018 (35 enfants concernés ce Noel 2018) et fixe le montant de ce bon à 40 € par enfant.

4-Bons de Noël des collégiens (D_2018_077)

M le Maire rappelle que depuis, plusieurs années sur proposition de Mme Laettia COLLET conseillère municipale à la commission jeunesse, il a été offert à Noël aux collégiens habitant Piégut un bon de Noël, sous forme de bon d'achat à retirer dans un magasin de Gap (à choisir parmi une liste) à l'occasion de Noël.
M le Maire propose de renouveler ce bon de Noël pour collégien, à retirer à la Librairie "les mots passants" à Gap et à Leclerc Culturel, pour un montant de 20€ et soumet cette proposition au vote des conseillers municipaux.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représenté, d'offrir un bon d'achat à chaque collégien de Piégut (13 collégiens concernés pour Noel 2018), pour Noël 2018, le montant de ce bon étant fixé à 20 €euros par collégien et à retirer à la librairie "les mots passants " à Gap et à Leclerc Culturel .

5-Cadeaux aux personnes de plus de 75 ans (D_2018_076)

M le Maire rappelle au conseil municipal que depuis plusieurs années déjà la commune accorde aux personnes âgées de plus de 75 ans, habitant à l'année sur la commune, un cadeau de Noël et qu'il convient de délibérer à ce sujet pour le Noël 2018. Pour Noël dernier, le montant du bon était de 40 €euros.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de continuer à offrir aux personnes âgées de plus de 75 ans, (16 personnes concernées pour Noel 2018) habitant à l'année sur la commune, un cadeau pour Noël, le montant étant fixé à 40 €euros par personne âgée pour Noël 2018.

6-Fête de fin d'année du Foyer Rural de Montsérieux

M le Maire informe le conseil municipal que le Foyer Rural de Montsérieux a demandé de pouvoir utiliser la maison commune pour les fêtes de fin d'année : nuit du lundi 31/12/2018 au mardi 1er janvier 2019.
N'ayant aucune autre demande, le conseil municipal décide d'accorder au Foyer Rural de Montsérieux l'utilisation de la maison commune pour les fêtes de fin d'année : nuit du lundi 31/12/2018 au mardi 1er janvier 2019.

7-Remboursement d'une facture à une élue (D_2018_079)

M le Maire informe le conseil municipal que pour les besoins du chantier communal des 3 maisons en paille porteuse, il a été nécessaire d'acquérir à nouveau du matériel pour l'instrumentation des maisons.
Mme Adèle Kuentz, 1ère adjointe, a réalisé cet achat sur son propre compte personnel, pour un montant de 203€uros99cents TTC. Il convient donc de la rembourser.

Le conseil municipal, Mme KUENTZ ayant quitté la salle, vote à 4 voix pour, 1 abstention et 1 contre, le remboursement à Mme Adèle Kuentz, 1ère adjointe, de l'achat de ce matériel d'instrumentation pour les maisons paille pour le montant de 203 € euros 99 cents TTC.

8-Cadeau de naissance (D 2018 080)

M le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est d'usage depuis de nombreuses années d'offrir un cadeau aux employés de mairie ou aux élus lors d'une naissance. Il propose d'offrir un bon d'achat pour la naissance de Lorenzo MINI à M Thomas MINI, son père, élu conseiller municipal en 2014, et d'en fixer le montant.
Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide (sans la voix de M Thomas MINI) à 6 voix pour d'offrir un bon d'achat de 100€ à M Thomas MINI pour la naissance de son fils Lorenzo.

9-Renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental 04 pour la venue de l'assistante sociale en mairie une fois par mois (D 2018 084)

M le Maire rappelle au conseil municipal que depuis plusieurs années la commune de Piégut signe une convention de mise à disposition gratuite de locaux avec le Conseil Départemental 04 pour la venue de l'assistante sociale de secteur (un jeudi par mois) pour recevoir les habitants de Piégut et de Venterol qui en ont besoin, sur rendez-vous, en mairie de Piégut.
Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représenté de renouveler cette convention de mise à disposition gratuite de locaux avec le Conseil Départemental 04 pour la venue mensuelle de l'assistante sociale en mairie de Piégut.

10-Devis complémentaires pour finir le chantier des 3 Maisons locatives communales en paille porteuse (D 2018 081)

M le Maire présente les devis complémentaires reçus en mairie émanant d'auto-entrepreneurs pour terminer le chantier des 3 maisons communales locatives en paille porteuse :

-de Jeremy COUTANT : finitions de cloisons enduits lambris en intérieur
et bardage, enduit, volige terrasse en extérieur pour un montant de 6 100 € TTC

-de Ali BELAKHDAR : enduits plâtre, chaux, sable en intérieur et extérieur, bardage, fermeture, cloisons intérieures, lambris, terrasse pour un montant de 7 200€ TTC

-de Olivier LAFOND : pose cloisons, fermeture placo, remplissage laine de bois, faux plafond, finition lambris, enduits, pose menuiseries, réalisation des terrasses, pose des voliges et bardages pour un montant de 4 608 € TTC .

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 3 voix pour, 1 contre et 3 abstentions :
- d'approuver ces 3 devis
- de demander aux artisans concernés d'apposer sur leurs devis la description des travaux en s'engageant à les terminer
- de régler une situation intermédiaire pour chaque artisan à la moitié de la réalisation des travaux, sur leur propre demande
- de régler le solde des factures après la réception des travaux sur présentation de leur facture lorsque les maisons seront terminées

11-Indemnités de conseil de la trésorière (D_2018_082)

M Le Maire rappelle au Conseil Municipal le contenu de la délibération D 2015-062 concernant l'attribution des indemnités de conseil octroyées à Mme Barbara JOUVE, receveur municipal. Il informe le conseil municipal du montant pour l'année 2018 : soit 319€90cents.
Le conseil municipal, à 6 voix pour et 1 voix contre, vote l'octroi de ces indemnités à Mme Barbara Jouve, Receveur Municipal.

12-Renouvellement du contrat d'assistance juridique (D_2018_083)

M le Maire rappelle au conseil municipal que depuis plusieurs années la commune de Piégut signe le renouvellement du contrat d'assistance juridique avec Maître Rouanet de la SCP Gerbaud Aoudiani Charmasson Cotte Moineau Rouanet, et que les conseils de ce dernier sont précieux dans tous les domaines juridiques qui concernent la commune.
Maître Rouanet propose le renouvellement de ce contrat pour un montant de 1770 € TCC pour une année de date à date.
Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés de renouveler ce contrat d'assistance juridique avec Maitre Rouanet pour un montant de 1770 € TTC pour une année de date à date et autorise M le Maire à signer la convention de renouvellement.

13-Choix des locataires pour les logements vacants

M le Maire présente les dossiers des 3 familles avec enfants ayant postulé pour l'octroi des locations des 2 maisons locatives communales en paille porteuse qui seront terminées prochainement.
Le conseil municipal décide d'émettre un avis positif pour les 2 familles habitant déjà la commune de Piégut sous réserve de :
-respecter les plafonds de ressources exigés par la DDT04
-l'approbation par ces 2 familles du "mode d'emploi" des maisons en paille porteuse
-le maintien de leur demande suite à ces 2 points
Le dossier de la 3ème famille est gardé sous réserve, l'annonce reste à la parution au cas où d'autres dossiers de familles avec enfants se présenteraient en remplacement de défection éventuelle des familles pressenties dans un premier temps.

14-Projet de captage d'une source pour l'eau potable du village

M le Maire rappelle au conseil municipal que la CCSPVA prend la compétence Eau Potable au 01/01/2020. Il propose d'avancer le projet de captage d'une source pour l'eau potable du village :
-terme de l'échange avec le propriétaire actuel déjà contacté
-modalités de captage auprès de l'ONEMA, de l' Agence de l'Eau, du Conseil Départemental 04, de la Préfecture et des financeurs
Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 7 voix pour de faire avancer ce projet.

15-DETR 2019

M le Maire donne lecture de la liste préfectorale des projets éligibles au financement DETR 2019. Mme Collet 3ème adjointe propose que des devis soient demandés pour des volets roulants extérieurs améliorant l'isolation thermique de la maison commune.
Le conseil municipal autorise M le Maire à demander ces devis qui seront étudiés à la prochaine séance du conseil municipal dans l'éventualité de monter un dossier de financement DETR 2019 avant le fin décembre 2018.

Questions diverses :

***Agent recenseur :** M le Maire informe le conseil municipal que, malgré les recherches entreprises, aucune personne n'a postulé pour être agent recenseur et demande aux conseillers municipaux de se mobiliser pour cette recherche.

*** Natura 2000 :** Un comité de pilotage est programmé le 4 décembre 2018.

***Problème d'accumulation de déchets aux Forests :** Des chasseurs ont signalé, à plusieurs reprises, des dépôts sauvages de déchets au hameau des Forests sur des parcelles forestières. M le Maire est chargé, par le conseil municipal, de vérifier l'emplacement de ces dépôts sauvages de déchets et d'avertir par courrier les dépositaires présumés du caractère illégal de cet état de fait.

***Coussins berlinois :** Les services de la DDT04 n'ont toujours pas répondu à la demande d'autorisation de pose des coussins berlinois au village, ces services seront recontactés.

*** Stationnement dans la rue qui traverse le village :** Il est signalé en mairie par les agriculteurs qu"il est de plus en plus difficile de circuler avec leurs engins de travail dans la rue qui traverse le village en raison des nombreuses voitures qui y sont stationnées. Un courrier sera adressé aux habitants de cette rue pour leur signaler cette remarque et leur demander de se garer au mieux ou sur la place du village.
De plus, dans ce secteur, un arbre d"ornement situé à gauche en se dirigeant vers le village gène la ciculation des engins agricoles un peu volumineux de part ses grosses branches qui empietent sur la départementale. M Baranowski qui connait les propriétaires fera le nécessaire pour que cet arbre soit taillé.

***Point sur le chauffage dans la 1ère maison paille :** Un poële à granules a été installé conformément aux termes du marché.

***Subvention Région pour le chantier des 3 maisons locatives communales en paille porteuse :** Une réponse est attendue pour la mi-décembre.

MAIRIE DE PIEGUT ★ Alpes de Haute Provence ★

La séance est levée à 23h55mn
Le Maire
M Alain MICHEL